

RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

Par où commencer ?

Le risque routier est la première cause d'accidents mortels au travail et représente près d'un tiers des décès au travail. Qu'il s'agisse d'accidents de mission ou de trajets domicile-travail, tous les secteurs d'activité sont concernés. Comment évaluer ce risque ? Quelles actions mettre en place pour le prévenir ? L'ingénieur en hygiène, sécurité et environnement, Pawel Banasiak, nous éclaire.

Pawel Banasiak

Garantir la sécurité et la santé physique et mentale des salariés, y compris lors de leurs déplacements professionnels, est une obligation légale de l'employeur. Ce dernier doit sensibiliser ses équipes aux bonnes pratiques pour prévenir les accidents de mission et de trajet. Mais son rôle ne s'arrête pas là. En effet, l'organisation du travail influence le comportement des salariés sur la route. Des délais trop serrés, une mauvaise planification des déplacements, une absence de consignes ou un véhicule

inadapté à l'activité engage sa responsabilité en cas d'accident.

Les conséquences sont lourdes : outre des sanctions pénales en cas d'accident grave, l'impact financier peut dépasser 600 000 euros par accident mortel, sans compter les coûts indirects (absentéisme, désorganisation, augmentation des cotisations AT/MP). Une bonne gestion des risques routiers est donc nécessaire pour protéger les salariés et l'entreprise.

EVALUATION DU RISQUE : UNE ÉTAPE CLÉ

Avant d'agir, il est essentiel de réaliser un diagnostic précis des déplacements. La mise en place d'indicateurs permet d'évaluer l'exposition des salariés aux risques routiers et de mesurer l'efficacité des actions préventives sur le long terme.

L'analyse doit porter sur plusieurs aspects : qui se déplace, à quelle fréquence, sur quelles distances et avec quel mode de transport ? Il est également important d'identifier le parc de véhicules utilisés (de fonction, d'entreprise ou personnels) et d'examiner l'historique des accidents (nombre, causes, circonstances).

Grâce à ces données, l'entreprise pourra évaluer l'impact des mesures de prévention qui seront articulées autour de quatre axes :

1. Agir sur l'organisation des déplacements

Chaque déplacement professionnel doit être une décision réfléchie. Est-il vraiment indispensable ? Peut-il être remplacé par une visioconférence ? Lorsque le déplacement est nécessaire, il convient de l'encadrer grâce à des

“**Lire un SMS
au volant
multiplie par 23
le risque
d'accident.**”

règles claires : encourager les transports en commun, favoriser le covoiturage, le déplacement multimodal et proposer des outils facilitant la réservation.

L'optimisation passe aussi par une meilleure planification : regrouper les visites par zone géographique, proposer des solutions de découchage, éviter les trajets à risque (de nuit ou en cas de météo défavorable), privilégier les grands axes routiers et adapter les temps de conduite et de repos.

Ces bonnes pratiques doivent être formalisées dans une charte des déplacements, diffusée aux salariés et à l'encadrement. Son application peut être suivie via l'analyse des notes de frais, des horaires de travail et du suivi des missions.

DÉTACHEZ VOTRE POSTER SST MAG

FAITES VIVRE LA PRÉVENTION
DANS VOTRE ENTREPRISE EN
AFFICHANT CE POSTER DANS
VOTRE ENVIRONNEMENT
PROCHE





© vocablitz / Pixabay

2. Choisir un véhicule adapté et l'entretenir

Un véhicule inadapté ou mal entretenu augmente le risque d'accident. Il est primordial de choisir des véhicules et des équipements en adéquation avec les exigences de l'activité. Un cahier des charges précis doit être défini en tenant compte des contraintes réelles de travail (environnement de circulation, type de charge transportée, équipements de sécurité, ergonomie du poste de conduite...).

Si l'activité le nécessite, les deux-roues (trottinettes, vélos et motos) doivent être équipés de dispositifs de sécurité et de confort adaptés. Leur usage en milieu professionnel doit être encadré par un règlement interne et des forma-

tions spécifiques. L'entretien régulier du parc de véhicules est un pilier de la prévention. Chaque véhicule doit faire l'objet d'un suivi rigoureux via un carnet d'entretien.

3. Encadrer l'usage du téléphone

L'hyperconnectivité est un danger sur la route. Plus de la moitié des salariés téléphonent en conduisant et 34 % envoient des messages. Pourtant, lire un SMS au volant multiplie par 23 le risque d'accident.

Pour réduire ce danger, un cadre strict s'impose : interdire l'usage du téléphone au volant même en Bluetooth, mettre en place des mesures organisationnelles pour limiter la nécessité de communiquer tout en conduisant. Et

L'interdiction du téléphone au volant, même en bluetooth, doit être stricte.

sensibiliser les salariés, les managers et les clients aux règles d'usage du téléphone sur la route.

4. Manager les compétences

Dès l'embauche, l'employeur doit s'assurer que le salarié possède les aptitudes et compétences nécessaires à la conduite en toute sécurité. Des sessions régulières de formation aux bonnes pratiques, à la réglementation et à l'hygiène de vie (sommeil, nutrition) permettent de renforcer cette vigilance.

L'entreprise doit également être proactive face aux risques liés aux addictions et substances psychoactives. Sensibilisation, encadrement de la consommation d'alcool et, si besoin, contrôles ciblés sur les postes à risque sont des mesures pour préserver la sécurité.

Enfin, former les managers aux enjeux juridiques est indispensable pour anticiper les risques et garantir un cadre de travail sécurisé. ■



© DR

PAWEL BANASIAK

Ingénieur en hygiène, sécurité et environnement depuis plus de treize ans chez Efficience Santé au travail, Pawel Banasiak accompagne les employeurs et les salariés dans la prévention des risques professionnels.